

Convocation envoyée le	24.06.25
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	13
Nombre de votants	19

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BOUCHERY, GARRIGUE, ANGEVIN, HUBERT, NÉRISSEON et PIERROT.
Messieurs DUMENIL, PINAULT, FULNEAU, LELIEVRE, DUPONT, MALBRANT et DAUBIGIE.

Absents ayant donné procuration :

Madame Ariane BARONI à Monsieur Emmanuel DUMENIL
Monsieur Marc THIRY à Monsieur Dimitri FULNEAU,
Madame Christine ROBÉ à Madame Sophie HUBERT,
Monsieur Martin RICHARD à Monsieur Lionel PINAULT
Madame Anne-Sophie LAURE à Madame Sandra NERISSEON
Monsieur Miguel PRIETO à Monsieur Christophe MALBRANT.

Absents : Mesdames Sylvie AVRY et Élodie DUPETY et Messieurs Antoine ORSONI et Bertrand LAURIOL.

Le quorum étant atteint, Monsieur Dimitri FULNEAU est désigné en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Budget Principal - Décision Modificative n° 2
--

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2025-20 en date du 26 mars 2025, approuvant le budget primitif 2025,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2025-43 en date du 04 juin 2025, approuvant la décision modificative n° 1,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Dimitri FULNEAU, Adjoint en charge des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) **ADOpte** la décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire 2025, telle que :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318-140 : LA TERRASSE	0,00 €	13 191,28 €	0,00 €	0,00 €
R-238-140 : LA TERRASSE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 191,28 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	13 191,28 €	0,00 €	13 191,28 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	19 700,84 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	19 700,84 €	0,00 €	0,00 €
D-21351-060 : TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	30 500,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-029 : TRAVAUX DE VOIRIE	0,00 €	10 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	30 500,84 €	10 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	30 500,84 €	43 692,12 €	0,00 €	13 191,28 €
Total Général		13 191,28 €		13 191,28 €

- 2) **DONNE** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Pour extrait conforme, le 02 juillet 2025
Le Maire,

Emmanuel DUMENIL

Le Secrétaire de séance,

Dimitri FULNEAU

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légimité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans